



CIMETIÈRE

Entretien des concessions du cimetière

La ville de Ploërmel déplore l'état de certaines concessions au sein de son cimetière municipal. Pour y remédier, une procédure sera bientôt lancée.

Publié le 14 mars 2018

Un état des lieux a récemment été effectué dans le cimetière de Ploërmel. Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure de reprise de concessions en état d'abandon pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

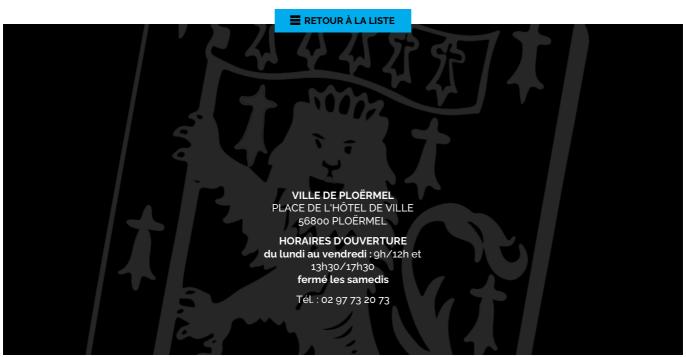
La liste des concessions visées par cette procédure est visible à l'entrée du cimetière ainsi qu'à l'accueil de l'hôtel de ville.

Pour toute question, le service état civil se tient à votre disposition 02 97 73 20 73.

Un QR-code pour contacter la gendarmerie

La médiathèque à l'ère 2.0 !





CONTACTEZ-NOUS

► CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ